

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 29 avril 2021

Présents :

M. D. GILKINET ; Bourgmestre-Président
Mme M. MONVILLE, M. T. WERA et Mme. V. LABRUYERE ; Echevins
M. A. ANDRE ; Président du C.P.A.S.
Mme Y. VANNERUM, M. E. DECHAMP, M. A. RENNOTTE, M. J. DUPONT, M. S.
BEAUVOIS, Mme J. COX, ~~Mme J. GASPARD-LEFEBVRE~~ et Mme B. DEWEZ ; Conseillers
Mme D. GELIN ; Directrice générale

9 Cutlure - Collaboration entre la Plateforme pour le Service Citoyen et
la commune de Stoumont - Approbation - Décision

Monsieur le Président D. GILKINET cède la parole à Monsieur Tanguy WERA qui procède à la présentation du point.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale ;

Vu le Code de Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant qu'il s'agit d'un soutien symbolique qui engagerait la commune de Stoumont uniquement à de la communication ;

Vu la proposition de motion visant à s'engager en faveur d'un Service Citoyen en Belgique, présentée ci-après :

Considérant les Principes fondamentaux de la Charte d'adhésion au Service Citoyen qui sont les suivants:

- **Une vraie étape de vie**

Le service citoyen constitue un engagement à plein temps d'une durée continue de minimum six mois. Il renforce le développement personnel et l'implication des jeunes dans la société.

- **Un service citoyen accessible à tous les jeunes**

Affichant une vocation universelle, le Service Citoyen doit être accessible à tous les jeunes de 18 à 25 ans et leur assurer les moyens de subvenir à leurs besoins pendant cette période.

- **Au service de missions d'intérêt général**

Le Service Citoyen est centré sur des missions répondant à de réels enjeux de société (sociaux, environnementaux, culturels, etc.) et constitue une contribution utile pour les organismes d'accueil et leurs bénéficiaires.

- **Un temps d'apprentissage, de formation, d'orientation et d'ouverture**

Le Service Citoyen mobilise les jeunes qui acquièrent des compétences multiples (sociales, manuelles, relationnelles, intellectuelles, ...). Tout en restant un temps consacré à servir l'intérêt général et la citoyenneté, il encourage les jeunes à avancer dans leur projet personnel.

- **Une expérience collective et un temps de brassage social et culturel**

Le Service Citoyen doit impérativement favoriser le brassage social et culturel. Afin d'encourager l'entraide, la complémentarité, la

solidarité, la responsabilité, le Service Citoyen inclut des temps de rencontres, d'échanges entre jeunes de tous horizons, entre générations et des expériences collectives. Il constitue une double opportunité : construire et se construire.

- **Un temps reconnu et valorisé**

Ce temps donné à la collectivité doit être reconnu par un véritable statut ainsi que par l'ouverture de droits et avantages (dispense de recherche d'emploi, indemnités, sécurité sociale, assurances, ...).

- **Un dispositif fédérateur**

Soutenu et mis en oeuvre par les autorités publiques, le Service Citoyen constitue un projet fédérateur qui doit associer dans sa mise en oeuvre l'ensemble des parties prenantes : Institutions publiques mais aussi collectivités locales, associations, représentants des jeunes, partenaires sociaux, entreprises... ;

Considérant que notre commune a la volonté de renforcer la participation citoyenne ;

Considérant que cette période d'engagement est extrêmement enrichissante pour celles et ceux qui se lancent dans ces missions : ils acquièrent de l'expérience de vie, on leur donne le temps d'avoir une réflexion sur leur futur, ils apprennent à mieux se connaître, à développer leurs talents, à trouver leur place au sein d'un groupe et d'une société ;

Que pour une grande majorité de ces jeunes, il est facile de se rediriger vers un emploi ou une formation par la suite. Des résultats similaires ont été observés dans d'autres pays européens ;

Considérant que « la mise en place de missions de Service Citoyen amplifie les échanges intergénérationnels & interculturels au sein de la commune et de ceux-ci s'approfondit naturellement la cohésion sociale. »

Considérant que cette motion est destinée à encourager, recommander, soutenir, défendre, promouvoir un sujet d'actualité qui présente des intérêts communaux par le soutien au dispositif « service citoyen » qui favorise le développement personnel des jeunes ainsi que leur intégration dans la société en tant que citoyens responsables, critiques et solidaires et favoriser par la même occasion leur perspective d'emploi et de formation.

Vu les trois annexes reprenant l'intégralité de la proposition de motion, de l'annexe de la motion qui détaille les différents niveaux d'association et de la charte ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir débattu et délibéré ;

Procédant au vote,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1er

- De s'engager **au niveau 1** d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: signer la Charte d'adhésion au Service Citoyen, engageant la commune de Stoumont à se mobiliser pour la mise en place progressive d'un Service Citoyen institutionnalisé sur l'ensemble du territoire belge (1) ;

(1) La signature de la Charte (engagement de Niveau 1) est un pré-requis à tout autre engagement de la part de la Commune.

- De s'engager **au niveau 2** d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: mettre en place des actions d'information afin de promouvoir le Service Citoyen au sein de la population de notre commune et, plus particulièrement, auprès des jeunes âgés de 18 à 25 ans ;

- De s'engager **au niveau 3** d'association avec la Plateforme pour le Service Citoyen à savoir: encourager l'ouverture de nouveaux partenariats avec des organismes d'accueil potentiels en : diffusant et informant ces structures parcommunales ou actives sur le territoire communal de l'existence et de la possibilité de partenariat avec la Plateforme pour le Service Citoyen. Ceci afin d'augmenter la participation citoyenne et de promouvoir une démocratie participative ;

Article 2

La présente résolution sera transmise :

- A la Plateforme pour le Service citoyen.
- A l'Office du Tourisme, pour suite voulue.

La Directrice générale,
(s) D. GELIN

La Directrice générale,

D. GELIN

Par le Conseil Communal,

Pour extrait conforme,



Le Bourgmestre,
(s) D. GILKINET

Le Bourgmestre

D. GILKINET

